Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260311-DM_2026_046-DE

Marchés Publics
Référence : HH/2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2026-046

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché public de Travaux de construction du Musée de Carnac
Lots n° 16, 17, 18, 21, 23 et 24
Montant total : 2.343.756,89 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la volonté municipale de construire un nouveau Musée,

VU la délibération n°2025-94 du 23 octobre 2025 portant modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n°1 du Musée créée par délibération n°2023-100 du 28 juillet 2023,

VU la délibération n°2024-064 du 23 mai 2024 validant la phase avant-projet définitif (APD) des travaux de construction du Musée de Carnac,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 juin 2025 au journal officiel de l'union européenne, au bulletin officiel des annonces de marchés publics et sur le profil acheteur Megalis ainsi que l'avis rectificatif publié le 3 juillet 2025 portant prolongation du délai de consultation,

VU les offres reçues dans les délais et l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre PROJECTILES,

DECIDE

Article 1 : de signer les marchés publics de travaux de construction du Musée de Carnac comme suit :

Lot	Désignation	entreprise attributaire	montant HT	montant TVA 20%	montant TTC
16	Mobilier boutique agencement muséographique	ATELIER FACE B	477 168,30 €	95 433,66 €	572 601,96 €
17	Vitrines	PROMUSEUM	558 477,00 €	111 695,40 €	670 172,40 €
18	Fac Similés	ATELIER JOSSE	313 400,00 €	62 680,00 €	376 080,00 €
21	Soclage	LE SOCLE	104 794,12 €	20 958,82 €	125 752,94 €
23	Eclairage scénographique	BIG BANG	309 475,82 €	61 895,16 €	371 370,98 €
24	Signalétique Graphisme	EMPREINTE	189 815,50 €	37 963,10 €	227 778,60 €
		TOTAL	1 953 130,74 €	390 626,15 €	2 343 756,89 €

Article 2 : en application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 11 mars 2026

MAIRIE DE CARNAC (Morbihan)

Le Maire,

Olivier LEPICK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr